BVGer E-1265/2016 vom 7. März 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-03-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1265_2016

FR: TAF E-1265/2016 du 7 mars 2016

IT: TAF E-1265/2016 del 7 marzo 2016

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1
Le recours est rejeté.

E. 2
La demande d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 3
Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4
Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.